

DEPARTEMENT DES
DEUX-SEVRESCOMMUNE DE
FONTIVILLIÉEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	9	7

2024-52

Convocation : 06/11/2024

Affichage : 06/11/2024

Date de convocation	Le 13 novembre 2024
Présents	Mmes Jessica GUILLE, Estelle AUGEREAU, Clothilde TANNEAU, Mrs Thierry YOU, Franck PELLETIER, Geoffroy LUCQUIAUD, Mr Mickaël DUBOIS
7	
Absents excusés	Mrs Raphaël GOURICHON, Nicolas LARGEAUD,
2	
Absents	
Secrétaire de séance	Mme Jessica GUILLE

OBJET 2024-52 Avis sur demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit "Ferme éolienne des Rabaudières" sur le territoire des communes d'Alloinay, Fontivillié et Marcillé :

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2024, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la société Ferme éolienne des Rabaudières en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien Les Rabaudières » sur le territoire des communes d'Alloinay, Fontivillié et Marcillé.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur le Maire, informe donc le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis **DEFAVORABLE** pour le projet du Parc éolien Les Rabaudières.

L'avis du conseil municipal est en cohérence avec l'avis des habitants qui se sont exprimés à 77.77% contre un projet éolien sur la commune, lors d'une enquête d'opinion réalisée en 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

Fontivillié, le 13/11/2024

Le Maire,

Thierry YOU

Le secrétaire de séance

